

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 OCTOBRE 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 08-737 - Recherche, transfert de technologie et innovation
- 08-738 - Développement des liens entre la recherche et les activités économiques
- désaffectations
- 08-739 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.....
- 08-740 - Grand Projet SPIRAL 2

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 08-741 - Affaires européennes et relations internationales

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 08-742 - Association Habitat et Développement de l'Orne.....
- 08-743 - Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics
Numériques (EPN) en Basse-Normandie
- 08-744 - Association Biomasse Normandie - animation d'un espace Info-Energie
2008
- 08-745 - Association Biomasse-Normandie - animation du volet bois 2008.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT - EMPLOI - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-746 - Aides aux entreprises.....
- 08-747 - Modernisation sectorielle - soutien au fonctionnement et au programme
de communication de l'Association Normandie Aéro Espace
- 08-748 - Agences régionales - financement de l'Association Normandie
Développement.....
- 08-749 - Intelligence économique - appel à projets 2007
- 08-750 - Modernisation des territoires - prorogation de programme.....

- 08-751 - Bassins en difficulté - Aides à la réindustrialisation
- 08-752 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 08-753 - Emploi et formation dans les entreprises - aide à l'emploi

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-754 - Pays - ingénierie.....
- 08-755 - Fonds d'intervention régional - AGORA - « Espace Culturel » - Ville d'Equeurdreville-Hainneville.....
- 08-756 - Politique d'accueil de nouveaux habitants - appel à projets « Réinventons les campagnes » - Edition 2008.....

COMMUNICATIONS

* Routes

- 08-757 - Barreau de liaison RD 562 - RN 158.....
- 08-758 - Flers - Condé-sur-Noireau (Caen - Flers).....
- 08-759 - Fleury - Boulon (Caen - Flers).....
- 08-760 - PRAS Calvados

* Transports ferroviaires

- 08-761 - Création d'un système d'information multimodale à l'échelle régionale.....
- 08-762 - Cadencement.....

* Technologies de l'Information et de la Communication

- 08-763 - Couverture haut débit du département de la Manche
- 08-764 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie
- 08-765 - Fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC.....

MER ET LITTORAL

- 08-766 - Plaisance et filière nautique (investissement)

EDUCATION

- 08-767 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés.....
- 08-768 - Dénomination du LEGTPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-769 - Investissement et fonctionnement
- 08-770 - ENSICAEN

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 08-771 - Formations sanitaires et sociales

ENVIRONNEMENT

- 08-772 - Patrimoine naturel et paysages
- 08-773 - Lutter contre les changements climatiques
- 08-774 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels
- 08-775 - Agir pour un développement durable
- 08-776 - Projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la Région Basse-Normandie et du rapport environnemental.....
- 08-777 - Assises Régionales de Développement Durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 08-778 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.....
- 08-779 - Apprentissage
- 08-780 - Formation professionnelle continue et apprentissage - investissements.....
- 08-781 - Formation professionnelle continue – fonctionnement - formation tout au long de la vie.....

08-782 -	Formation professionnelle continue – fonctionnement - dépenses spécifiques FSE
08-783 -	Formation professionnelle continue – fonctionnement - moderniser les outils

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

08-784 -	« Formation des actifs et des salariés »
08-785 -	Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
08-786 -	Maisons de l'Emploi et de la Formation
08-787 -	Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »
08-788 -	Contrat de projets Etat-Région 2007-2013
08-789 -	Marchés de formation professionnelle

CULTURE

08-790 -	Soutien au spectacle vivant
08-791 -	Soutien en faveur des expositions
08-792 -	Aménagement de lieux de spectacles
08-793 -	Fonds d'Intervention Culturelle Régional - fonctionnement
08-794 -	Education populaire et pratique artistique
08-795 -	XIII ^{ème} centenaire du Mont Saint-Michel
08-796 -	Cart'@too
08-797 -	Soutien à la diffusion musicale
08-798 -	Soutien à la pratique instrumentale amateur
08-799 -	Diffusion audiovisuelle
08-800 -	Modernisation des salles de cinéma
08-801 -	Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
08-802 -	Soutien en faveur des salons du livre

- 08-803 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 08-804 - Développement des bibliothèques.....
- 08-805 - Culture juridique
- 08-806 - Valorisation du patrimoine
- 08-807 - Fonds d'Intervention Régional.....

COOPERATION DECENTRALISEE

- 08-808 - Coopération décentralisée.....
- 08-809 - Association des Agences pour la Démocratie Locale (AADL)

DROITS DE L'HOMME

- 08-810 - Droits de l'homme

JEUNESSE ET SPORT

- 08-811 - Aide au mouvement sportif.....
- 08-812 - Aide aux clubs sportifs régionaux
- 08-813 - Aide au sport de haut niveau
- 08-814 - Vie associative

OPERATON EXCEPTIONNELLE

- 08-815 - Candidature de la Normandie pour l'Organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014

RENOVATION URBAINE

- 08-816 - Rénovation urbaine.....

SOLIDARITE URBAINE

- 08-817 - Aide à l'investissement pour l'aménagement d'un square dans le quartier de Fourches à Cherbourg-Octeville.....

SANTE ET TERRITOIRES

- 08-818 - Action sanitaire – Humanisation des maisons de retraite.....
- 08-819 - Actions en faveur des personnes handicapées
- 08-820 - Mise en place de la permanence des soins de l’Orne

SOUTIEN AUX ACTIONS DE SOLIDARITES

- 08-821 - Soutien aux actions de solidarités

FONCIER

- 08-822 - Foncier

AGRICULTURE

- 08-823 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – Investissement
- 08-824 - Politiques de qualité CPER – aide aux investissements en agriculture biologique – investissement.....
- 08-825 - Installation CPER – fonctionnement
- 08-826 - Appui aux filières CPER – filières végétales – fonctionnement
- 08-827 - Appui aux filières CPER – filières animales – fonctionnement.....
- 08-828- Filière équine hors CPER – fonctionnement.....
- 08-829 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement

TOURISME

- 08-830 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....
- 08-831 - Qualité dans le tourisme

PECHE ET LES CULTURES MARINES

- 08-832 - Filière cultures marines hors CPER – Promotion Qualité Valorisation – fonctionnement
- 08-833 - Filière cultures marines hors CPER – actions exceptionnelles
- 08-834 - Filière pêche hors CPER – Promotion Qualité Valorisation des produits de la pêche – fonctionnement

PATRIMOINE

08-835 - Patrimoine

FINANCES

08-836 - Modification concernant la régie d'avances constituée auprès de la
Région Basse-Normandie.....

PROMOTION DE LA REGION

08-837 - Soutien aux manifestations culturelles.....

08-838 - Soutien aux actions de solidarité.....

08-839 - Foire Internationale de Caen 2008

EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

08-840 - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

08-841 - Marchés.....

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

08-842 - Commission Locale d'information près de l'établissement AREVA de la
Hague

08-843 - Commission Locale d'Information du centre de stockage de la Manche
près de l'ANDRA

08-844 - Groupe d'Action Locale LEADER du Pays de la Baie du Mont-Saint-
Michel.....

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-737

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 3 297 € au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 615 844,96 € au titre du soutien aux ressources humaines,
- . 53 500 € au titre du cofinancement de projets interrégionaux,
- . 34 000 € au titre du cofinancement de projets nationaux,
- . 230 200 € au titre du soutien aux projets émergents,
- . 88 400 € au titre du soutien à l'incubation de projets innovants,
- . 336 254 € au titre du soutien à l'innovation,
- . 717 199 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité,
- . 662 865 € au titre du soutien aux structures de transfert de technologie,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 6 900 € au titre du programme « Aide au reclassement et formation des actifs et des salariés »,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 123 099 € au titre du cofinancement de projets nationaux,
- . 49 096 € au titre du soutien à l'innovation,
- . 9 000 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,**

- 2 aides pour un montant total de 3 297 € pour le financement de deux colloques, conformément à l'annexe 1,

- 244 844,96 €, correspondant au solde d'allocations doctorales accordées en 2005 à divers organismes gestionnaires, conformément à l'annexe 2,

- 53 000 € à l'Inserm, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Fabian DOCAGNE,

- 318 000 € à plusieurs organismes, pour le financement des allocations postdoctorales de l'UMR CI-NAPS, conformément à l'annexe 3,

- 53 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le cofinancement du projet de Dépistage néonatal étendu par spectrométrie de masse en tandem,

- 14 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le cofinancement du projet REVISCO,

- 20 000 € au CHU de Caen pour le cofinancement de la plateforme GENEKAN,

- 230 200 € à l'Université de Caen pour le soutien aux projets émergents,
- 4 aides pour un montant total de 88 400 € à NORMANDIE INCUBATION, conformément à l'annexe 4,
- 6 aides pour un montant total de 296 254 €, au titre du soutien à l'innovation conformément aux tableaux a et b de l'annexe 5,
- 15 000 € à SYNERGIA, pour l'organisation de la convention d'affaires NORMAND'INNOV,
- 25 000 € aux Haras Nationaux (Délégation régionale), pour l'organisation du concours EQUIDEFI®,
- 4 aides pour un montant total de 717 199 €, au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité, conformément au tableau c de l'annexe 5,
- 600 000 € à ADRIA NORMANDIE pour le fonctionnement de ses activités en 2008,
- 40 000 € au GIP RESOTEC pour le fonctionnement de ses activités en 2008,
- 22 865 € au CRITT BNC pour les frais de déménagement du laboratoire CORRODYS,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région,**

- 3 aides pour un montant total de 6 900 € à NORMANDIE INCUBATION au titre du programme « Aide au reclassement et formation des actifs et des salariés » conformément à l'annexe 4,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 43 099 € au CHU de Caen, pour le cofinancement de la plateforme GENEKAN,
- 80 000 € à l'INSERM, pour le cofinancement du projet de recherche intitulé « Sérines protéases et physiopathologies de l'unité neurovasculaire »,
- 1 aide de 49 096 €, pour le soutien à l'innovation conformément au tableau a de l'annexe 5,
- 1 aide de 9 000 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité conformément au tableau c de l'annexe 5 ;

- de modifier :

* la délibération n° 05-329 du 23 mai 2005, pour prendre en compte le changement de dénomination sociale de la Société Anonyme LA CALHENE par GETINGE LA CALHENE, société par actions simplifiée,

* la délibération n° 08-525 du 11 juillet 2008, pour prendre en compte :

- le changement de bénéficiaire de l'allocation doctorale financée à 100% pour Elise BERNOUD, gérée par l'ENSICAEN et non plus par l'Université de Caen Basse-Normandie,

- le changement de bénéficiaire de l'allocation doctorale financée à 100% pour Guilain ADEMARD, gérée par l'Université de Caen Basse-Normandie et non plus par le CNRS ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le cofinancement du projet REVISCO et pour les dossiers d'ADRIA NORMANDIE et du GIP RESOTEC, en considérant la date de commencement des opérations au 1^{er} janvier 2008 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-738

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : développement des liens
entre la recherche et les activités économiques - désaffectations**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter, conformément à l'annexe 1, sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, un montant global de 20 940,40 € dont :

- 6 630,63 € sur le dossier « soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle »,
- 3 204 € sur le dossier « soutien aux ressources humaines »,
- 11 105,77 € sur le dossier « soutien à l'innovation » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 190 685 € au titre du soutien à l'innovation,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 515 € au titre du soutien à l'innovation ;

- d'attribuer :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,**

- 7 aides pour un montant total de 190 685 € au titre du soutien à l'innovation conformément aux tableaux a et b de l'annexe 2,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 1 aide de 2 515 € au titre du soutien à l'innovation conformément au tableau a de l'annexe 2 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-739

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 31 200 €,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 210 000 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe, au titre du CPER 2007-2013, les aides suivantes, à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'année 2008 :

- 31 200 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour le projet R25_p5 GR²TC,
- 210 000 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région pour le projet R25_p2 ICORE ;

- de modifier la délibération n° 08-343 du 16 mai 2008 afin d'autoriser le Président à demander une participation des fonds européens pour le financement des appareils de scintigraphie et radiographie quiseront localisés à l'Institut de Pathologie du Cheval de Goustranville ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-740

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Grand Projet SPIRAL 2

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention entre le GIE GANIL et la Région prévoyant la part régionale correspondant à l'année 2008 du Grand Projet SPIRAL 2 et joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-741

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 10 000 € pour le dossier « Réseaux Appuis Régionaux »,
- 1 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 11 000 € réparti comme suit :

- 10 000 € à la Maison de l'Europe pour son activité 2008,
- 1 000 € à l'Association AVRIL de Coutances (Manche) pour l'envoi d'un SVE, Leny MAUDUIT, au Portugal ;

- d'autoriser :

- le règlement de la facture d'un montant de 94,92 € à la Société « Le Figuier », correspondant aux frais de déjeuner des 4 interprètes (Clelia BASSI, David ROUSSEAU, Mylène TEISSIER et Agathe CURATOLO) ayant participé au comité de coordination de la Commission Arc Atlantique le 23 septembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-742

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 - Association Habitat et Développement de l'Orne**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 34 553 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 34 553 € à l'Association Habitat et Développement de l'Orne, pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2008 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-743

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) en Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.4 » d'un montant de 218 867,39 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 2.4 » d'un montant de 41 132,61 € ;

- d'attribuer au Centre des Technologies Nouvelles (CTN), pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie, les montants suivants :

- 218 867,39 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 41 132,61 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-744

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Association Biomasse Normandie - animation d'un espace Info-Energie 2008

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 35 879 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 35 879 € à l'Association Biomasse Normandie, pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2008 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-745

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Association Biomasse Normandie - animation du volet bois 2008**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 9 250 000 € votée en 2008, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 50 541 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 50 541 € à l'Association Biomasse Normandie, pour l'animation du volet bois 2008 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-746

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 50 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 72 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- 690 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,
- 79 000 € pour le soutien à la transmission d'entreprises,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 88 127 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- 62 870 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 72 000 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 200 000 € en subvention à la Société FINANCIERE ARTA au titre des opérations exceptionnelles,

- 490 000 € en avance remboursable pour 2 bénéficiaires au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- 79 000 € en subvention à Normandie Initiative au titre du renforcement du fonds de la Plate-Forme d'Initiative Locale régionale,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 88 126 € en subvention à la CRCI au titre de l'animation régionale 2008 du réseau des CCI en matière de création/reprise/transmission d'entreprises,

- 8 420 € en subvention pour 1 bénéficiaire au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 2 bis,

- 36 450 € en subvention à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie au titre des Journées des Métiers d'Art 2008,

- 18 000 € en subvention à Normandie Initiative au titre de la professionnalisation des structures ;

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », conformément aux annexes 3, 4 et 5 ;

- d'annuler les aides accordées à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie :

- au titre du dispositif « Accès aux marchés », conformément à l'annexe 6, comme suit :

- . par délibération n° 08-432 du 19 juin 2008, en faveur de 4 entreprises (dossiers n° 2008-019, 2008-022, 2008-023 et 2008-024),

- . par délibération n° 08-528 du 11 juillet 2008 en faveur d'une entreprise (dossier n° 2008-028),

- . par délibération n° 08-654 bis du 19 septembre 2008 en faveur d'une entreprise (dossier n° 2008-029) ;

- 50 000 € accordés par délibération n° 08-117 bis du 21 mars 2008 pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art ; cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-747

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien au fonctionnement et au programme de communication de l'Association Normandie AéroEspace

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 41 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 41 000 € à l'Association Normandie AéroEspace, dans la limite de 41,84 % des dépenses éligibles de 98 000 € TTC, pour le soutien au fonctionnement et à son programme de communication pour l'année 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-748

**sur le développement économique - Agences régionales : financement de l'Association
Normandie Développement**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation des outils » d'un montant de 438 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 438 000 € à l'Association Normandie Développement, pour le soutien à son programme d'actions prévu sur 18 mois, du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-749

sur le développement économique : intelligence économique - appel à projets 2007

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Dispositif régional d'intelligence économique » d'un montant de 131 983 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 17 893,50 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de son projet « Eco-construction »,

- 23 023,00 € à l'Association du Pôle TES dans le cadre de son projet « Veille normative sur le WEB avec l'outil Anaxagore »,

- 11 215,50 € au CRITT BNC dans le cadre de son projet « Veille pour une association de sous-traitants du Cotentin »,

- 22 216,00 € au Centre des Technologies Nouvelles dans le cadre de son projet « Veille pour le cluster Documents numériques »,

- 53 826,00 € au CGPME/MEDEF dans le cadre de son projet « Sensibilisation des PME »,

- 3 809,00 € à l'Echangeur de Basse-Normandie dans le cadre de son projet « Formation aux outils WEB pour l'Intelligence Economique » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-750

sur le développement économique : modernisation des territoires – prorogation de programme

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 8 200 000 € votée en 2008, un dossier « Grands projets et zones » d'un montant de 105 473,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au Syndicat pour le Développement du Saint-Lois, conformément à l'annexe jointe, une subvention maximale de 105 473,50 €, au taux de 18,15 % des dépenses éligibles, pour achever le programme d'aménagement du parc d'activités de Guilberville (2^{ème} tranche) sous condition de finaliser cette opération au plus tard le 31 mars 2009 et de remettre un bilan détaillé de la commercialisation des tranches I et II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer :

- la convention financière correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-751

sur le développement économique : bassins en difficulté - aides à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la réindustrialisation, une subvention de 12 000 € à la SARL GPLAF à Saint-Lô, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-752

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 915 000 € votée en 2008, un dossier « appel à projets : Ensemble, nos idées deviennent projets » d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 7 500 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES),

- 15 000 € à l'Association Sygma Energies 50,

- 7 500 € à l'Association AFIP Normandie ;

- de prendre en compte, pour chaque subvention, les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe ;

- de rejeter la candidature portée par l'Association Point Info Vert LE PIVERT et M. Philippe DUMONT ;

- d'accorder un délai de deux mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît –a posteriori- que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-753

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 555 000 €,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 000 €,

- sur l'AP « Aide à l'emploi Investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 16 254 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 555 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »,

- sur le chapitre 931 du Budget de la Région,

- 4 000 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 16 254 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n°04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005 et 06-83 du 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-754

sur l'aménagement du territoire : pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 60 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays Saint-Lois »,
- 45 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de Coutances »,
- 80 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bocage » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre acte que :

- pour le Pays Saint-Lois, la somme de 60 000 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 36 600 €,

- pour le Pays de Coutances, la somme de 45 000 € est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 15 000 €, de la mesure 321 du FEDER à hauteur de 30 000 €,

- pour le Pays du Bocage, la somme de 80 000 € est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 45 333 €, de la mesure 321 du FEDER à hauteur de 12 379 € ;

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-755

**sur le fonds d'intervention régional : AGORA - « Espace Culturel » - Ville
d'Equeurdreville-Hainneville**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant le dossier AGORA - « Espace Culturel » - Ville d'Equeurdreville-Hainneville, afin de prendre en compte les factures à compter du 25 février 2005, date de la demande d'autorisation d'exécution de l'opération et de permettre le versement de la subvention de 400 000 € attribuée par délibération n° 06-936 du 10 novembre 2006 pour la construction du Centre Culturel de l'Agora ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-756

sur l'aménagement du territoire : politique d'accueil de nouveaux habitants - appel à projets « Réinventons les campagnes » - Edition 2008

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AE « Politique d'accueil » de 250 000 € votée en 2008, un dossier « Réinventons les campagnes - Edition 2008 », d'un montant de 232 574 €,

- sur l'AP « Politique d'accueil » de 50 000 € votée en 2008, un dossier « Réinventons les campagnes - Edition 2008 », d'un montant de 16 850 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe, pour l'appel à projets « Réinventons la les Campagnes - Edition 2008 » :

sur le chapitre 935 du Budget de la Région

- un montant global de subventions de 232 574 €,

sur le chapitre 905 du Budget de la Région

- un montant global de subventions de 16 850 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour le fonctionnement : un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur de 50 % du montant de la subvention, pour les projets pluriannuels et de 70 % pour les projets annuels, le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée,

- pour l'investissement : un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur de 70 % du montant de la subvention, le solde à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-757

sur les communications : routes régionales - barreau de liaison RD 562 - RN 158

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 000 €, au Conseil Général du Calvados, pour les travaux sur le barreau de liaison RD 562 - RN 158, au titre de la participation de la Région pour l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département du Calvados, l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-758

sur les communications : routes régionales - Flers - Condé-sur-Noireau (Caen - Flers)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 35 000 €, au Conseil Général de l'Orne, pour les études de la section Flers - Condé-sur-Noireau, au titre de la participation de la Région pour l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de financement correspondante signée le 10 avril 2006 avec le Département de l'Orne,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-759

sur les communications : routes régionales - Fleury - Boulon (Caen - Flers)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 2 200 000 €, au Conseil Général du Calvados, pour les travaux de la déviation de la route départementale n° 562 entre Fleury et Boulon, au titre de la participation de la Région pour l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 4 à la convention de financement correspondante signée le 26 février 2001 avec le Département du Calvados,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-760

sur les communications : routes - PRAS Calvados

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 300 000 €, au Conseil Général du Calvados, pour les études, les acquisitions foncières et les travaux engagés dans le cadre du PRAS correspondant à la participation de la Région au titre de l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados, l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-761

sur les transports ferroviaires : création d'un système d'information multimodale à l'échelle régionale

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la charte relative à la mise en place d'un système d'information multimodale régionale avec chaque autorité organisatrice de transport public de la région Basse-Normandie qui souhaite s'associer à cette démarche,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-762

sur les transports ferroviaires : cadencement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 52 000 000 € votée en 2008, un dossier « Convention TER » d'un montant de 363 975 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 363 975 € à la SNCF, au titre de la participation financière de la Région pour l'année 2008, pour la mise en place du cadencement sur les axes Cherbourg-Caen, Caen-Rouen, Caen-Rennes, Caen-Le Mans-Tours, Caen-Lisieux, Lisieux-Trouville-Dives ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 4 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF.

La facturation des montants inscrits dans l'avenant n° 4 à la convention TER du 21 décembre 2007 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER à l'article 3-2-2-3, c'est-à-dire, pour la partie 2008, sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2008, payées en 2009.

Pour les charges forfaitaires C1, la facturation des montants inscrits dans l'avenant n° 4 à la convention TER du 21 décembre 2007 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu à l'article 3-4-6 de la convention c'est-à-dire qu'ils seront intégrés aux acomptes payés par la Région à la SNCF, dès le premier mois prenant en compte les modifications de service, soit le mois de décembre 2008. L'actualisation des charges forfaitaires contractualisées se fera selon la formule d'indexation décrite en annexe L6 de la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF et dans les conditions prévues dans l'avenant n° 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-763

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : couverture haut débit
du département de la Manche**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la deuxième tranche de versement, une subvention de 2 000 000 € au Syndicat Mixte Manche Numérique pour la « couverture en haut débit du département de la Manche » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-764

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics
Numériques de Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2008, un montant global de subventions de 179 500 €, aux 31 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, au titre de leur projet EPN ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-765

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2008, une subvention de fonctionnement de 69 044 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour le développement des services et des usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans le monde agricole (montant éligible de 172 610 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-766

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plaisance et filière nautique » de 525 000 € votée en 2008, un dossier « Ports de Plaisance » d'un montant de 68 863 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 68 863 € à la Chambre de Commerce d'Industrie Centre et Sud Manche pour le remplacement du ponton G dans le port de plaisance de Hérel à Granville ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-767

**sur l'investissement en équipement, le fonctionnement matériel et la politique éducative
dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

☐ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 5 subventions d'un montant total de 19 000 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe I.1,

- 2 subventions d'un montant total de 15 500 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe I.2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 5 subventions d'un montant total de 23 934 € pour cinq établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales, conformément à l'annexe I.3, dégageant ainsi un solde de crédits disponibles d'un montant de 197 318 € qui sera réparti lors d'une prochaine Commission Permanente,

- 2 subventions d'un montant total de 31 516 € pour deux lycées privés d'enseignement général pour la mise en sécurité des locaux conformément à l'annexe I.4, ces dotations étant équivalentes au plafond déterminé en application de la loi Falloux,

- 3 subventions d'un montant total de 228 709 € pour trois établissements d'enseignement privé technique relevant de la loi Astier conformément à l'annexe I.5,

☐ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 12 subventions d'un montant total de 110 950 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe II,

au titre de la politique éducative

- 70 000 € au Mémorial dans le cadre de l'accueil gratuit de lycéens, conformément à l'annexe III,

- 1 subvention de 16 447 € au LEGTA Alençon-Sées, site de Sées, dans le cadre du budget participatif 2008, conformément à l'annexe III.1 ;

- d'annuler, au titre de la politique éducative, les bourses de mobilité internationale attribuées par la délibération n°08-361 en date du 16 mai 2008 suivantes :

Etablissements publics agricoles :

- LEGTA « Alençon – Sées » : 5 stages annulés soit 5 bourses de 420 € chacune (2 démissions – 1 accident survenu avant le départ – 2 élèves revenus après 1 semaine de stage, pour conditions de vie trop difficiles),

- LPA « Les Champs de Tracy » à Vire : 1 stage annulé soit 1 bourse de 420 € (1 démission),

Etablissements privés agricoles :

- CFTA « La Ferté Macé » : 1 stage annulé soit une bourse de 420 € (désengagement de l'entreprise étrangère),

Etablissements publics relevant de l'Education Nationale :

- LEGT « Tocqueville » à CHERBOURG : 1 stage annulé, soit une bourse de 420 € (désengagement de l'entreprise étrangère, l'élève a donc trouvé une entreprise française pour effectuer son stage),

- LP « Guéhenno » à FLERS : 2 stages annulés soit 2 bourses de 420 € chacune, (les élèves n'ont pas trouvé d'entreprise susceptible de les accueillir) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée par délibération n° 08-557 en date du 11 juillet 2008 au lycée « l'Espérance » à TINCHEBRAY, l'ouverture du BEP « Technique au froid et du conditionnement » étant effective à la rentrée 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec le Recteur, pour la mise en place d'une signalétique des lycées publics de sa compétence, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-768

sur la dénomination du LEGTPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de dénommer « Lycée agricole du Manoir » le LEGTPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët (50) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-769

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 309 000 € pour l'aide à l'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques,

- 1 320 705 € pour la participation régionale 2008-2009 pour les travaux d'extension de l'ENSICAEN phase 1,

- sur l'AP « 5ECPER » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 100 000 € pour la construction du hall technologique sur le site universitaire de Cherbourg,

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 182 000 € au titre de la mobilité internationale des étudiants ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- 309 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre de l'aide à l'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques, répartis comme suit :

- EIC : 69 000 €

- IUT d'Alençon : 10 000 €

- IUT de Caen : 28 000 €

- IUT de Cherbourg – Manche : 18 000 €

- IUFM : 31 000 €

- autres composantes : 153 000 €,

- 350 000 € à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, pour les travaux d'extension de l'ENSICAEN phase 1 dans le cadre de l'achèvement des opérations CPER 2007-2013,

- 100 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour la construction du hall technologique sur le site universitaire de Cherbourg, dans le cadre des opérations réinscrites au CPER 2007-2013,

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- 182 000 € maximum à l'Ecole de Management de Normandie, au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention du 16 octobre 2006 entre la Région et la Communauté d'Agglomération de Caen La Mer relative à la participation régionale aux travaux d'extension de l'ENSICAEN phase 1 dans le cadre de l'achèvement des opérations CPER 2000-2006,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-770

sur l'enseignement supérieur : ENSICAEN

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 000 € au titre de l'application en 2008 de la convention de coopération entre la Région et l'ENSICAEN signée le 25 septembre 2008 ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région,

- 30 000 € à l'ENSICAEN, répartis comme suit :

- 20 000 € (montant maximal) pour l'acquisition d'équipements pour créer un dispositif d'autoformation en langues vivantes étrangères,
- 10 000 € (montant maximal) pour l'acquisition de matériels pour des actions de recrutement de l'Ecole

- d'autoriser le Président à signer :

- le projet de convention annuelle d'application 2008 de la convention de coopération 2008-2011 entre l'ENSICAEN et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-771

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédicales pour un montant global de 2 090 518,92 € dont 249 418 € pour les bourses sociales et 1 841 100,92 € pour les bourses paramédicales, conformément à l'annexe jointe ;

- de verser ces bourses en deux fois soit : un premier versement en novembre 2008, pour un montant de 1 048 262,46 € (124 709 € pour le social, 917 547,46 € pour le paramédical et 6 006 € pour les ambulanciers), le solde à la fin du premier trimestre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 08-772

sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le
patrimoine naturel - patrimoine naturel et paysages

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 045,50 €,

- sur l'AE «Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 41 985,40 € dont 20 000 € pour la mise en forme et l'impression de la stratégie de la Région pour la biodiversité ;

- d'attribuer au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie les subventions suivantes :

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 3 045,50 € (montant total subventionnable de 3 045,50 €) pour l'entretien de la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival en 2008,

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 1 898 € (montant total subventionnable de 1 898 €), pour l'entretien de la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival en 2008,

- 20 000 € (montant subventionnable de 20 000 €), pour l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival,

- de prendre en charge les billets de train de Monsieur Olivier Wieviorka pour un montant de 87,40 €, en remboursement de ses frais de déplacement pour la réunion du 28 mai 2008 relative à la candidature des plages du Débarquement à une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les subventions de 3 045,50 € et de 1 898 € attribuées au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-773

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 371 702,75 € dont :

. 244 281 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 45 796,50 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 81 625,25 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AP « Air et déchets » de 20 000 € votée en 2008, un montant de 20 000 € pour le dossier « qualité de l'air »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 134 603 € dont :

. 14 200 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 1 400 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 119 003 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Air et déchets » de 120 000 € votée en 2008 un montant de 35 000 € pour le dossier « qualité de l'air »,

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 2 660 € à Orne Habitat à Alençon (61) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense éligible s'élevant à 3 800 € HT), préalable à la réhabilitation de 50 logements à Argentan,

- 1 925 € à Saint-Michel Avranches à Saint-Senier-sous-Avranches (50), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique opérationnel (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 750 € HT),

- 4 500 € à Saint-Michel Avranches à Saint-Senier-sous-Avranches (50) pour la réalisation d'un audit de deux fours à la Biscuiterie Saint-Michel (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 000 € HT),

- 223 620 € à SA HLM La Plaine Normande pour la réalisation de 47 logements sociaux à Colombelles ;

Système économes en énergie

- 5 098 € à la SARL SATMAR à Gatteville-Phare (50) pour l'aide à l'acquisition d'une pompe à chaleur (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 33 984 € HT)

Isolation

- 6 478 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2008-08),

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Solaire thermique

- 11 296 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-7),

- 17 206 € aux bénéficiaires de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 3, pour la production d'eau chaude solaire,

- 1 032,50 € à la SCHE Hôtel Formule 1 à Mondeville pour la réalisation d'une étude de faisabilité (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 065 €),

Photovoltaïque

- 10 922 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour des installations photovoltaïques (2008-08),

Géothermie

- 1 687 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour une installation géothermale (2008-6),

Eolien

- 3 653 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2008-06),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 9 734,25 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour la réalisation d'une étude sur la compatibilité des ZDE et des couloirs de migration (25 % de la dépense s'élevant à 38 936,98 € HT),

- 1 065 € à CAUE 61 pour l'acquisition d'une caméra infrarouge (9,9 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 10 800 € HT),

- 15 196 € à la société Jean Fréon Elagage à Aube (61) pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à tambour (10 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 151 970 € HT),

- 40 630 € au Conseil Général de la Manche pour la création d'une chaufferie bois au collège de Périers (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 203 154 € HT),

- 15 000 € à la Communauté de Communes de Canisy (50) pour réaliser un atelier de stockage bois à Saint-Martin-de-Bonfossé (15 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 100 000 € HT),

❑ au titre du dossier « qualité de l'air »

- 20 000 € à l'Association AirCOM pour le renouvellement du matériel de mesure (10,8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 184 125 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 4 200 € à l'Association Pince-Oreille – TSF 98 pour l'émission radio sur les économies d'énergie (52 % de l'assiette éligible s'élevant à 8 550 € HT),

- 10 000 € à Profession Bois pour l'organisation du colloque bois-construction à Bayeux le 3 décembre 2008 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 000 € HT) ;

❑ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 1 400 € à l'association EDDEN à Chefresne (50) pour l'organisation d'un festival sur les énergies renouvelables à la Lucerne d'Outremer le 20 septembre 2008 (76 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 830 € HT),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 61 333 € au Pays d'Ouche pour l'animation du Contrat d'Objectif Territorial (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 122 600 € HT),

- 50 400 € au Parc Naturel Régional du Perche pour la prolongation du programme ATeNEE (50 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 100 800 € HT),

- 7 270 € à la FRCUMA – Ouest pour l'organisation d'une journée d'information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables au LEPA de Vire (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 28 000 € HT),

❑ au titre du dossier « qualité de l'air »

- 35 000 € à l'association AirCOM pour le fonctionnement de l'année 2008 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 08-774

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 39 336,10 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 1 800 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 835,40 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 16 785 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 9 269,50 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin du Breuil et de la Coulandre, (montant subventionnable de 68 815,18 €),

- 23 526,60 € à l'AAPPMA « la Truite Saint-Hilairienne » pour le diagnostic hydromorphologique de 400 km de rivières (montant subventionnable de 78 422 €),

- 6 540 € au Syndicat Mixte des bassins versants des côtiers granvillais pour des travaux de restauration des cours d'eau, (montant subventionnable de 32 600 €),

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 1 460,40 € à la Communauté de communes du Canton de Lessay pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie sur un bâtiment de la déchetterie (montant subventionnable de 4 868 €),

- 375 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe jointe,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 13 500 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour le financement d'une étude diagnostique des bassins versants de l'Udon et de la Cance, (montant subventionnable de 45 000 €),

- 3 285 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour le financement d'un poste de technicien de rivières (montant subventionnable de 10 950 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-775

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 92 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 42 400 € au GRAINE de Basse-Normandie pour l'animation de la coordination régionale de l'accueil des Assises Nationales de l'EEDD en 2009 (montant subventionnable de 47 680 €),

- 50 000 € au Pays d'Auge Expansion pour l'élaboration de son Agenda 21 (montant subventionnable de 100 000 €), cette subvention étant susceptible d'être la contrepartie publique à la sous-mesure 321 du FEDER relatif au soutien à l'ingénierie territoriale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

N° 08-776

**AVIS
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la
Région Basse-Normandie et du rapport environnemental**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Au vu de leur cohérence avec les exigences réglementaires et compte tenu de l'avis de la Commission Consultative du PREDD,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux de la Région Basse-Normandie (PREDD) et de rapport environnemental ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-777

sur l'environnement : agir pour un développement durable - Assises Régionales de Développement Durable

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de prendre en charge, dans le cadre des 1ères Assises régionales du Développement durable organisées le 15 octobre 2008, les frais de déplacement de restauration et d'hébergement des intervenants suivants :

Conférenciers :

- Albert JACQUARD,
- Jean-Marie PELT,
- Denis CHEISSOUX, journaliste

Intervenants lors des ateliers et de la table ronde :

- Emmanuel DION, Chargé de mission développement durable et démocratie participative de la Ville de la Chapelle-sur-Erdre,
- Virginie JACQUET, Directrice adjointe, chargée des relations entreprises du PLIE du Pays de Caen,
- Christophe BEAUGE, Directeur et Patrice LE MENS, Gérant de l'entreprise Vallois Normandie,
- Emmanuelle ALBERT, Animatrice du Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable,
- Maryline CHASLES, Animatrice du Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire, CRIJ Bretagne,
- Sébastien MORICE, organisateur du festival "Chauffer dans la Noirceur",
- Nicolas DAHAN, de l'association « Les connexions associatives »,
- Sylvain PERRIOLLAT, Chargé de communication de la délégation régionale de l'ADEME de Basse-Normandie,
- Antoine CASSARD, co-Président du Réseau Ecole et Nature,
- Benoît RENE, coordonnateur du GRAINE,
- Jean-Baptiste WETTON, Chargé de mission du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
- Maryse BAUDE, Chargée de mission éducation à l'environnement et au développement durable et vie associative de la Direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie,
- Jean-Philippe LACOSTE, Délégué régional du Conservatoire du littoral pour la Basse-Normandie,
- Rolande BRECY, Présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
- Joseph COSTARD, Président de la Section régionale de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord,
- Jean-Michel SEVIN, Directeur de Ports Normands Associés,
- Mathieu ESCAFRE, Chef du service littoral et mer de l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- Daniel CATTELAINE, vice-Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers,
- Stéphane COURTIN, Directeur de l'association régionale des organismes HLM de Basse-Normandie,
- Benoit LE FOLL, Chef du secteur construction au CETE Normandie-Centre,

- Karine BOSSER, Chargée de mission à la délégation régionale de l'ADEME de Basse-Normandie

- Nathalie VICQ-THEPOT, Responsable du bureau des territoires du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,

- Jean-Paul BOYER, Délégué communautaire de la Communauté de communes du bassin Decazeville Aubin,

- Gérard LEBAUDY, Directeur général de la Biscuiterie de l'Abbaye,

- René VAUDOUER, Proviseur du Lycée agricole de Sées,

- Arnaud JEAN, Directeur technique national adjoint de l'UFOLEP,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Denis CHEISSOUX la convention de cession de droits d'auteur jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-778

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 291 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 650 € sur le dossier VAE,
- 137 381,66 € sur le dossier AIO ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 291 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 68 900 €,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques – CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 129 308,66 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre de la VAE*

- 2 600 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I,

- 1 300 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe II,

** au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 15 000 € à La Cité des Métiers de l'Orne,

- 46 000 € à la MIFE de Caen,

- 4 000 € à Utopia ;

- d'annuler la subvention de 650 € attribuée par délibération n° 08-570 du 11 juillet 2008, à l'IRTS du Calvados, pour l'accompagnement de la VAE de Mme Céline DELPORTE ;

- de prendre acte que le montant du marché de 59 183,33 € attribué à l'Agence VTDPIA pour l'édition 2008 de « Place aux Métiers » est ramené à 51 110,33 € ;

- d'approuver :

- les Chartes Qualité Emploi-Formation avec :

- . la Section Régionale Conchyliculture Normandie-Mer du Nord,
- . l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA),
- . la commission paritaire régionale emploi formation de l'industrie hôtelière,
- . le Syndicat des Entrepreneurs de Nettoyage de la Région Ouest (SENRO),
- . le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),

- la convention d'action n° 66365824S1 avec l'AGEFIPH ;
- d'autoriser le Président à signer :
- les cinq Chartes Qualité Emploi-Formation et la convention avec l'AGEFIPH, précitées et jointes en annexes 3 à 8 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-779

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis » de 22 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant équivalent ;

- sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 664 969,70 € dont 2 518 932,70 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du Fonds Social Apprenti (axe 3 du COM)

- 12 251,70 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 251 037 € à l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment de l'Orne, correspondant au complément de sa subvention de fonctionnement 2008,

- 6 372 000 € pour une première avance 2009, dont 2 477 000 € au titre de l'axe 1 du COM) conformément à l'annexe 2,

- * au titre du financement de la charte de l'apprentissage (axe 2 du COM)

- 420 € au GIP-FCIP,

- * au titre du financement des budgets participatifs (axe 2 du COM)

- 9 261 € à l'ICEP-CFA,

- * au titre de la mise en œuvre des prix de la vocation des apprenties (axe 2 du COM)

- 20 000 €, soit 1 000 € à chacune des 20 jeunes filles figurant dans le tableau joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-780

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 207 564 € dont 68 425 € pour le dossier GIM 50, non affectés lors de la Commission Permanente du 21 septembre 2007 (délibération n° 07-603 bis) ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 207 564 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-781

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 17 378 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 17 378 € au titre du programme « financements individuels », réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-782

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour la période 2007-2013, une programmation de 83 886 € de FSE, pour la formation « Vélotypiste » et 21 000 € pour la formation « Opérateur-trice de fabrication en maroquinerie industrielle option piquage » ;
- de modifier le plan de financement de la subvention globale, conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir l'inscription, au titre du Budget de la Région, pour l'exercice 2009, des crédits nécessaires en contrepartie de l'allocation du FSE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-783

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les modalités de paiement de la subvention de 348 961 € accordée au Centre des Technologies Nouvelles (CTN) par délibération n° 07-859 du 14 décembre 2007 et de permettre le versement du solde, soit 69 791 € dès à présent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-784

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les association : « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 58 176 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 7 000 € pour le programme « Accompagner les mutations économiques » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 7 000 € à l'AFIP, pour la mise en place sur les territoires de Coutances et de Flers, des modules d'accompagnement pour des jeunes ayant un projet de création d'activité,

- 33 600 € à VEOLIA, pour des frais pédagogiques de deux ateliers,

- 25 176 € à UNIFORMATION, pour la professionnalisation des personnels d'aide à domicile ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-785

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des
emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 000 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 €, pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe ;
- d'annuler la subvention de 1 373,70 € attribuée par délibération n° 08-577 du 11 juillet 2008, au Syndicat Mixte du Pré Bocage ; le salarié ayant décidé de ne pas suivre la formation ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-786

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Maisons de l'Emploi
et de la Formation**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 300 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 61 682 € pour le dossier de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin,

- 60 000 € pour le dossier de la Maison de la Formation du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 61 682 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, pour la poursuite de ses actions,

- 60 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs, pour la poursuite de ses actions ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-787

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 101 952,90 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,

- 37 830 € pour les primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 58 986,90 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 42 966 € pour une action collective, conformément à l'annexe 2,

- 37 830 € pour les primes à l'accompagnement spécifique, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi » conformément à l'annexe 5,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-788

sur le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, accompagnée de ses 10 fiches actions, conformément aux annexes jointes et relative à la mise en œuvre des mesures destinées à accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-789

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant des crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 22 491 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre IV du Livre III de la partie 6 du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes de 1 à 4.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-790

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 179 660 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-791

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 10 750 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 08-177 du 21 mars 2008 comme suit :

- la subvention de 3 000 € est attribuée à l'Association Objectif Image 14 pour l'organisation d'une exposition de Jean DIEUZAIDE pour les 25 ans de l'association et non pour l'exposition de 81 photographies de Raymond DEPARDON ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de la Société des Artistes Peintres, Sculpteurs et Céramistes Indépendants de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-792

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 1 500 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre « Aménagement des lieux de spectacles », une subvention de 1 500 € à l'Association Théâtre de la Presqu'Ile à Granville, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- * sur proposition du service technique de contrôle,
- * ou sur présentation des factures acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-793

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. TOURRET), pour le dossier de l'Association Peindre en Normandie,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 69 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association Hybride ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-794

sur la culture : éducation populaire et pratique artistique

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », un montant total de subventions de 52 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de l'Association Les Danses du Monde, le Centre Chorégraphique National de Caen-Basse-Normandie, la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-795

sur la culture : XIIIème centenaire du Mont Saint-Michel

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « XIIIème centenaire du Mont Saint-Michel », une subvention de 8 000 € à l'Association Saint-Jean-des-Arts, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-796

sur la culture : Cart’@too

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Cart'@too », une subvention de 75 820 € à l'Association AMAVADA, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-797

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », les subventions suivantes :

- 89 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe,

- 400 000 € à la Ville de Caen, pour sa saison lyrique 2008, dont 100 000 € à titre exceptionnel compte tenu de la qualité de la programmation ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, de la Ville de Lisieux, de l'Association Orphéon, du Centre de Musique Vocale et de la Ville de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-798

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 14 647,69 € pour le dossier « Musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant total de subventions de 14 647,69 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-799

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », les subventions suivantes :

- 44 947 € réparti conformément au tableau joint en annexe,

- 64 000 € à l'Association Transat Vidéo, pour ses activités 2008 (2nd semestre) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association OFF ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-800

sur la culture : modernisation des salles de cinéma

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 126 249,45 € pour le dossier « Cinéma et audiovisuel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la modernisation des salles de cinéma, un montant total de subventions de 126 249,45 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlement) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le gérant ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-801

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 127 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,

- sur l'AE « Culture » de 240 000 € votée en 2008, un montant de 60 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 127 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissement audiovisuels », répartis conformément aux tableaux repris dans les annexes 1, 3 et 4,

- 60 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture », répartis conformément aux tableaux repris dans les annexes 2, 5 et 6 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-802

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 1 250 € à l'Association Culture Arts et Loisirs de Cheux pour l'organisation du 6^{ème} Salon du Livre de Cheux, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-803

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 4 850 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-804

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 31 689,21 € pour le dossier « Livre et lecture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », un montant total de subventions de 31 689,21 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - *sur proposition du service technique de contrôle,
 - *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, ou le Maire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de la Commune de Ducey ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-805

sur la culture : culture-justice

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL), M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture Justice », un montant total de subventions de 7 414 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-806

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 5 000 € à l'Association La Loure à Saint-Martin-de-Tallevende, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-807

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture - Fonds d'Intervention Régional » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 5 430,31 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 430,31 € à la Commune de Granville (Manche), pour la modernisation du dispositif d'éclairage des salles d'exposition du musée Richard Anacréon, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-808

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 489 000 € votée en 2008, un montant de 800 € ;
- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 489 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 91 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 91 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'annuler l'aide de 800 € accordée par délibération n° 08-697 du 19 septembre 2008 à Melle Laura BAYOUMY ; cette dernière n'ayant pas besoin de cette aide ;
- de prendre en charge aux frais réels les déplacements, l'hébergement et la restauration des personnes de la délégation se déplaçant à Strasbourg les 15, 16 et 17 novembre 2008 ;
- d'autoriser :
 - le versement de la subvention attribuée par délibération n° 08-599 du 11 juillet 2008, au Lycée privé Jeanne d'Arc d'Argentan, sur le compte bancaire de l'OGEC d'Argentan,
 - le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-809

sur la coopération décentralisée : Association des Agences pour la Démocratie Locale (AADL)

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 489 000 € votée en 2008, sous réserve de vote du complément de l'AE lors de l'Assemblée Plénière du 24 octobre 2008, un dossier d'un montant de 210 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, sous réserve de vote du complément de l'AE par la Région, une subvention de 210 000 € à l'Association des Agences pour la Démocratie Locale (AADL), pour la maîtrise d'œuvre déléguée pour la coopération Région Basse-Normandie – République de Macédoine, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-810

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € au Mémorial de Caen, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-811

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, une subvention de 9 000 € au Comité Bouliste Régional de Normandie, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-812

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien aux grands clubs régionaux » de 1 590 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 36 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2008/2009, les subventions suivantes :

Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis

Versement 2008 : 6 000 €

Subvention totale saison 2008/2009 : 6 000 €

Union Sportive Ouvrière Mondeville Football

Versement 2008 : 10 000 €

Subvention totale saison 2008/2009 : 10 000 €

Caen Basket Calvados

Versement 2008 : 20 000 €

Subvention totale saison 2008/2009 : 20 000 €

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant l'échéancier de versement fixé dans la convention passée avec les six clubs suivants, afin de verser l'intégralité des subventions de la saison 2008/2009 qui leur ont été accordées par délibérations n° 08-605 du 11 juillet 2008 et n° 08-700 du 19 septembre 2008 :

Club Basket d'Ifs

Subvention totale saison 2008/2009 : 30 000 €

Association Sportive de Cherbourg Football

Subvention saison 2008/2009 : 135 000 €

Subvention exceptionnelle 2008 : 65 000 €

Caen Tennis de Table

Subvention totale saison 2008/2009 : 75 000 €

La Bayard Argentan Tennis de Table

Subvention totale saison 2008/2009 : 120 000 €

Entente Nautique Caennaise

Subvention totale saison 2008/2009 : 30 000 €

Association Sportive Cherbourg Basket

Subvention totale saison 2008/2009 : 45 000 €

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-813

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, pour un montant global de 226 000 €, les subventions suivantes, pour les pôles espoirs :

- 28 000 € à la Ligue de Normandie de Judo,
- 35 000 € à la Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball,
- 32 000 € au Pôle Espoir de Canoë Kayak de Caen Normandie,
- 37 000 € au Comité de Normandie de Cyclisme,
- 25 000 € à la Ligue de Normandie de Handball,
- 27 000 € à la Ligue de Basse-Normandie de Tennis de Table,
- 22 000 € à l'Association Voile Performance de la Manche,
- 20 000 € à l'Association Voile Performance du Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-814

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 8 000 €, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-815

**sur une opération exceptionnelle : candidature de la Normandie pour l'organisation des
Jeux Equestres Mondiaux en 2014**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de verser 50 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, à l'Association « Comité de candidature à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux 2014 en Basse-Normandie - Normandie 2014 », pour des frais d'études, correspondant au solde de la subvention de 130 000 € prévue au budget prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-816

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Rénovation urbaine » de 13 000 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant global de 943 948 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Ville de Caen

- 314 854 € pour l'opération d'aménagement de la Place centrale de la Grâce de Dieu, représentant 20 % de la dépense éligible sur un coût global de 1 574 254 € HT,

* à Caen Habitat

- 534 134 € pour l'opération de construction de locaux commerciaux à la Grâce de Dieu, représentant 21 % de la dépense éligible sur un coût global de 2 660 000 € TTC,

- 95 000 € pour l'opération de construction de 95 logements sociaux à la Grâce de Dieu, représentant 1 % de la dépense éligible sur un coût global de 12 649 500 € TTC ;

- de modifier la délibération n° 08-198 du 21 mars 2008 comme suit :

- concernant le projet de Rénovation Urbaine d'Hérouville-Saint-Clair relatif à l'opération de la Place de l'Europe et de considérer comme assiette de subvention, les travaux d'aménagement de la Place, représentant 28 % de la dépense éligible sur un coût global de 2 704 321 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour l'ensemble de ces dossiers concernant les études de définition de maîtrise d'œuvre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-817

sur la solidarité urbaine : aide à l'investissement pour l'aménagement d'un square dans le quartier des Fourches à Cherbourg-Octeville

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 12 542 €, au titre de l'accompagnement à l'investissement ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 12 542 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, pour l'aménagement d'un square, rue de la Pérouse, représentant 40 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 31 355 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-818

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions générales du règlement des subventions d'investissement adopté le 20 décembre 2001 afin de proroger le délai de réalisation du programme d'humanisation des maisons de retraite et en conséquence d'autoriser le versement d'acomptes ou de soldes des subventions jusqu'au 31 décembre 2009, pour chaque dossier repris dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-819

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2008 de 52 000 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-820

sur la santé et les territoires : mise en place de la permanence des soins de l'Orne

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 1 624 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 49 378,20 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 49 378,20 € à l'Association des Praticiens pour la Permanence des Soins et des Urgences Médicales (APPSUM 61), pour la mise en place de la permanence des soins dans l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-821

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Mouvement Français pour le Planning Familial 11 place de la demi lune 14000 CAEN	Organisation d'un concours de productions audiovisuelles au Cargö à Caen à l'occasion de la journée mondiale du sida le 1er décembre 2008.	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-822

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Foncier - Aménagement du territoire » de 1 470 000 € votée en 2008, un dossier « Fonds friches » d'un montant de 50 167 € ;

- d'affecter sur l'AP « Foncier – aménagement du territoire » de 1 470 000 € votée en 2008, un dossier « Fonds friches » d'un montant de 404 125 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant de 404 125 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie correspondant au fonds friches ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EFP de Normandie - Région Basse-Normandie,

- un deuxième acompte de 30 %, quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- d'annuler la subvention de 50 167 € accordée par délibération n° 08-404 du 16 mai 2008 à l'EPF de Normandie, pour l'opération Picot à Coutances (Manche), cette dernière ayant été déprogrammée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-823

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « qualité et valorisation fermière hors CPER » de 300 000 € votée en 2008, un dossier « AP qualité et valorisation fermière » d'un montant de 51 273,56 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 51 273,56 € au CNASEA pour les bénéficiaires de la mesure 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser :

- le CNASEA à verser :

- . les subventions de la Région,
 - . sur les dossiers figurant en annexe, la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-824

**sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – aide aux investissements en agriculture biologique -
investissement**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 25 018,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 25 018,50 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-825

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 26 141,72 € d'aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée précédemment au CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-826

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 168 498,85 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * pour la première partie des essais et expérimentations légumiers 2008

- 70 661,15 € au SILEBAN,

- * pour la première partie des essais et expérimentations horticoles 2008

- 44 246,30 € au SILEBAN,

- * pour son programme d'expérimentations pommes de terres-oignons 2008

- 23 654,40 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados,

- * pour l'étude sur l'expression fruitée et la réduction de l'agressivité des Calvados 2008

- 14 859 € à l'Interprofession des Appellations d'Origine Cidricole (IDAC),

- * pour les essais carpocapse et tavelure 2008 (étude des modes de conduite de l'arbre pour une production de qualité maîtrisée)

- 1 348 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,

- * pour leur participation à l'étude 2008 sur la recherche des références en production biologique de pommes et poires,

- 8 074 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 2 678 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,

- 780 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie,

- 2 198 € à la FREDON de Basse-Normandie ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées par action, essai ou étude, sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée,

- . un acompte éventuel de 25 % au maximum sur présentation de pièces justifiant que plus de la moitié des frais relatifs à l'action, a été engagé par le bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-827

sur l'agriculture : appui aux filières CPER – filières animales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 150 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* Filières bovine et ovine

- 13 000 € à la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) de Basse-Normandie, pour les aides aux analyses dans le cadre du programme régional de lutte contre la tremblante ovine 2008,

- 60 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les réseaux de fermes de référence 2008, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 103 139 €,

* Filière porcine

- 2 700 € à l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcins (UNGP), pour l'action de maîtrise sanitaire des saisies en abattoir 2008, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 5 400 €,

- 9 200 € à divers groupements, pour les audits d'ambiance et sanitaires, conformément au tableau joint en annexe 1,

- 10 500 € à l'ARIP normande, pour l'appui technique collectif 2008 sur le volet environnemental, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 13 200 €,

* Filières avicole et cunicole

- 8 000 € à Avi-Normandie, pour l'animation technique, la coordination et la collecte de références 2008 (100 % de la dépense pour l'animation, 50 % pour les supports de communication, dans la limite de ce forfait),

- 9 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, pour la collecte de références 2008 (forfait de 300 € par ferme suivie),

- 3 000 € à la chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, pour la collecte de références 2008 (forfait de 300 € par ferme suivie),

* Inter-filières

- 15 000 € au CIRLVBN, pour l'accompagnement 2008 des éleveurs dans la conception et l'adaptation des bâtiments d'élevage (prise en charge des frais de salariat à 100 % à hauteur de 0,25 ETP),

- 20 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour une action 2008 sur l'organisation du travail et l'attractivité de l'emploi en élevage (prise en charge des frais de salariat à 100 % à hauteur de 0,515 ETP) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées par action, essai ou étude, sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 2,
 - les versements seront effectués dans les conditions suivantes :
 - . une avance représentant 50 % de l'aide accordée,
 - . un acompte éventuel de 25 % au maximum sur présentation de pièces justifiant que plus de la moitié des frais relatifs à l'action, a été engagé par le bénéficiaire,
 - . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de modifier la délibération n° 08-323 du 18 avril 2008 comme suit :
 - la subvention de 15 000 € initialement attribuée au CIRLVBN, pour le volet producteurs fermiers, appui technique et analyses 2007, est transférée à la FRGDS de Basse-Normandie, maître d'ouvrage ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-828

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 110 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 110 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour le fonctionnement du Pôle de Compétitivité Filière Equine, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2008 (taux d'aide : 20 %) ;

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- une avance représentant 75 % de l'aide accordée,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-829

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 1 070 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 89 245 € ;

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 1 070 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 544 510 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à ADRIA Normandie

- 58 000 € pour la seconde partie des analyses 2008 réalisées dans le cadre du projet expérimental pour la production de colza non OGM produit localement,

* à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 29 755 € pour la réalisation d'Agriscopie, édition 2007/2008 (montant subventionnable 63 970 €),

- 33 500 € pour les travaux prospectifs de la Chambre d'Agriculture (montant subventionnable 90 850 €),

- 30 000 € pour la réalisation de l'étude « Quantification des emplois générés par l'agriculture de la région » (montant subventionnable 50 730 €),

- 32 000 € pour la réalisation de l'étude « Filière allaitante en Basse-Normandie : bilan et perspectives » (montant subventionnable 53 020 €),

- 30 000 € pour la réalisation du tableau de bord « Agriculture-environnement » édition 2007 (montant subventionnable 61 830 €),

- 60 000 € pour l'étude sur « Le cidre, d'une logique de l'offre vers une démarche marketing de la demande » (montant subventionnable 171 600 €),

* à l'INRA - Centre de Nantes, un montant global de 261 255 € dont :

- 35 055 € pour BIODECOL2 (taux d'aide 10 %),

- 50 200 € pour CLAP (taux d'aide 10 %),

- 45 000 € pour CLIMASTER (taux d'aide 10 %),

- 48 000 € pour DYTEFORT (taux d'aide 10 %),

- 43 000 € pour GESTION DURABLE (taux d'aide 10 %),

- 40 000 € pour SANCRE (taux d'aide 10 %),

* à l'ADEPTA

- 10 000 € pour l'organisation du CINOR 2008, comprenant le pavillon normand à la World Dairy Expo et l'animation dans les restaurants et commerce (montant subventionnable 55 300 €) ;

• d'approuver le plafonnement des coûts éligibles dans le cadre de la réalisation d'études dans le domaine agricole à partir du 1^{er} janvier 2009 :

- direction/chef de projet : 750 €/jour,
- ingénieur/chargé d'étude : 500 €/jour,
- technicien : 350 €/jour,
- secrétariat : 250 €/jour ;

• d'annuler les 4 subventions attribuées par délibération n° 08-722 du 19 septembre 2008, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, le plafonnement des coûts journaliers des études pris en compte étant erroné ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'ADEPTA ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec l'INRA, conformément aux projets joints en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-830

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 11 652 € dont :

- 2 752 € pour le dossier « Animations »,
- 8 900 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

** Au titre des animations :*

- 2 752 € conformément à l'annexe 1,

** Au titre du FACIT :*

- 8 900 € conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Office de Tourisme de la Hague afin de prendre en compte les dépenses à compter du 8 septembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-831

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant de 1 459,58 € sur le dossier « Tourisme et Handicap » ;

- d'affecter sur l'AP « Structuration - Offre qualité tourisme CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 4 185,44 € pour le dossier « Tourisme et Handicap » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », une subvention maximale de 2 725,86 € à l'Office de Tourisme du Pays de Flers, pour l'adaptation de ses locaux pour les personnes handicapées, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération , au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-832

**sur la pêche et les cultures marines : filières cultures marines hors CPER – Promotion-Qualité-Valorisation -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière cultures marines hors CPER» de 189 000 € votée en 2008, un dossier « Actions de Promotion des produits des cultures marines hors CPER» d'un montant de 127 477 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion, qualité, valorisation des produits des cultures marines, une subvention de 127 477 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour son programme 2008 de promotion de l'huître et de la moule, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 370 500 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention,
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration et d'un bilan technique des actions réalisées,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-833

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER - actions exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière cultures marines - hors CPER » de 1 625 000 € votée en 2008, un montant de 100 000 € pour le dossier « Investissements des entreprises conchyliques » au titre des actions exceptionnelles ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des actions exceptionnelles, une subvention de 100 000 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour une démarche collective expérimentale de déplacement de poches ostréicoles sur le lotissement d'accueil en Baie des Veys ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 20 % sera versée à la signature de la convention,
- la mise en paiement des sommes restant dues sera effectuée par un ou plusieurs versements successifs au titre du paiement d'acomptes, le cas échéant, et du solde, sur présentation :
 - . d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé par la Direction Régionale des Affaires Maritimes
 - . d'une copie des factures certifiées acquittées par les fournisseurs,
 - . d'un imprimé de demande de versement ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les opérations à compter du 7 avril 2008, date de l'arrêté préfectoral ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-834

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche - hors CPER » de 325 000 € votée et complétée en 2008, un montant de 1 500 € pour le dossier « Actions de Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche - hors CPER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des actions de promotion des produits de la pêche, une subvention de 1 500 € à la Commune de Honfleur, pour l'organisation de la « Fête de la Crevette - édition 2008 » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 750 € sera versé au vu de la délibération,
- le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-835

sur le patrimoine

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la société VEOLIA

- ° une convention de fourniture de Gaz Naturel Véhicule (GNV) commençant le 1^{er} novembre 2008 et se terminant le 31 décembre 2010, avec un coût à ce jour de 1,36 € TTC/kg de GNV,

- avec la SHEMA

- ° l'avenant n° 1 au bail pour la location du bureau n° 15 pour un montant annuel de 3 445 € net pour l'antenne territoriale d'Argentan ; toutes les autres clauses restant inchangées,

- avec le Syndicat Mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel :

- ° un avenant n° 2 à la convention d'hébergement prorogeant la mise à disposition jusqu'au 30 juin 2009 et mettant à disposition le bâtiment d'angle du Prieuré à Ardevon, d'une surface totale de 192 m²,

- avec la SCI VICTOIRE, sous réserve de l'avis des Domaines :

- ° le contrat de bail correspondant à la location d'une surface de bureaux d'environ 180 m² et 7 places de stationnement, situées à Saint-Lô pour un loyer annuel de 23 813 € net auquel s'ajoutent les charges locatives de 2 400 €, pour l'antenne territoriale de Saint-Lô,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-836

**sur les finances : modification concernant la régie d'avances constituée auprès de la
Région Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'article 1 de l'arrêté portant institution d'une régie d'avances en élargissant le périmètre des dépenses comme suit :

« Il est constitué auprès de la Région Basse-Normandie, une régie d'avances pour les opérations suivantes :

- règlement des avances sur frais de mission des membres des Assemblées Régionales ainsi que du personnel en fonction au Conseil Régional,
- règlement de menues dépenses de fourniture ou de petit matériel dans la limite de 76,22 euros par bon de commande,
- règlement à la direction des douanes et droits indirects des frais de main-levée d'hypothèque des bateaux après remboursement à la Région des sommes dues par le propriétaire du navire » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-837

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 29 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association 10fusion	3 ^{ème} édition « les rockeurs ont du cœur » les 28 et 29 novembre 2008 à Equeurdreville	1 500 €
Association du Festival International du Cirque de Bayeux	3 ^{ème} édition du Festival International du Cirque de Bayeux du 5 au 8 mars 2009	6 000 €
Association Arts Attack	10 ^{ème} édition Festival Nördik Impakt du 10 au 15 novembre 2008	22 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-838

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Amicale des Anciens Combattants et démobilisés d'Equemauville (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Anciens Combattants Section de Clitourps (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 08-839

sur la promotion de la Région : Foire Internationale de Caen 2008

- - - - -

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager et de mandater sur le chapitre 930 du Budget de la Région, pour un montant total de 583,05 €, les factures correspondant aux dépenses engagées auprès du restaurant « La Crémaillère » liées à l'organisation de la Foire Internationale de Caen 2008, au titre de la restauration, pour les personnes suivantes :

- . Marie-Agnès GERIN
- . Fabienne ALLAG-DHUISME
- . Thierry DESLANDES
- . François DECAENS
- . David QUAILLET
- . Florent PAUGER
- . Eric BIERNACKI
- . Thierry MALON

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-840

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-841

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-842

**sur la représentation du Conseil Régional : Commission Locale d'Information près
l'Etablissement AREVA de la Hague**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale d'Information près l'établissement AREVA de la Hague :

- Titulaires : Mme PAUL
 M. FORAFO
- Suppléant : M. DESCHAMPS

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-843

**sur la représentation du Conseil Régional : Commission Locale d'Information du centre
de stockage de la Manche près de l'ANDRA**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale d'Information du centre de stockage de la Manche près de l'ANDRA :

- Titulaire : M. FORAFO

- Suppléante : Mme PAUL

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-844

**sur la représentation du Conseil Régional : Groupe d'Action Locale LEADER du Pays
de la Baie du Mont-Saint-Michel**

Réunion du VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Réunie le vendredi 17 octobre 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mme AMELINE, M. DÉNIER, Mme GOBERT, M. SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Groupe d'Action Locale LEADER du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel :

- Titulaire : Mme HEURGUIER

- Suppléant : M. THOURY

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR